Image not found or type unknown

Caution personnelle sur un prêt professionnel

Par **JuParadou13**, le **07/02/2022** à **18:05**

Bonjour,

je suis caution personnelle sur un prêt professionnel d'une société qui n'existe plus.

Une étude mandatée par la banque concernée m'a contacté afin de trouver une solution pour régler cette dette.

Malgré le fait que je sois caution personnelle, existe t-il des exceptions qui me permettraient d'être exempté de cette dette, sachant que j'ai actuelelement une entreprise qui ne fonctionne pas et dont l'activité devrait se terminer à la fin de cette année?

Cordialement

xxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **07/02/2022** à **18:28**

bonjour,

lorsqu'on se porte caution, la probalité d'avoir à payer existe.

il existe quelques moyens de défense de la caution poursuivie en paiement.

voir ce lien :

moyens de défense de la caution poursuivie en paiement

salutations

Par **Marck.ESP**, le **08/02/2022** à **09:55**

Merci de ne pas ouvrir plusieurs fils sur le même sujet

https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/divorce-separation/procedure/acte-cautionnement_141137_1.htm

https://www.legavox.fr/forum/entreprise/vie-des-entreprises/caution-personnelle-pret-professionnel_147224_1.htm

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés